

## Politique de la montagne, politique forestière et Safer

91, rue du Fg Saint-Honoré  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 69 86 00  
Fax : 01 43 87 96 56  
E-mail : [direction@safer.fr](mailto:direction@safer.fr)  
Internet : [www.safer.fr](http://www.safer.fr)

*Pour connaître le prix des terres,  
des vignes, des forêts,  
montant des fermages*  
Rubrique :  
« Prix des terres »

Association  
régie par la loi du  
1<sup>er</sup> juillet 1901  
SIRET 309 332 310 00031  
APE 911 A

### **A l'occasion de son Congrès, les 26 et 27 novembre à Toulouse, le groupe Safer fait un état des lieux de sa contribution à la mise en œuvre des politiques forestières et montagnardes.**

La tempête, pour la forêt, le développement touristique, pour la montagne, ont eu ces dernières années des conséquences fortes sur les territoires. Des mesures, dans le cadre de politiques publiques, ont été prises.

Avec des objectifs clairs : protéger mieux la forêt et produire plus de bois et, pour la montagne, préserver les écosystèmes fragiles et remarquables tout en favorisant la vitalité économique et démographique.

La Safer intervient sur les problématiques foncières spécifiques à ces milieux.

#### **En forêt : l'aménagement parcellaire**

En 1999, les interventions pour restaurer la forêt endommagée n'ont pas été faciles : comment accéder aux parcelles non desservies, enclavées, dont les propriétaires ne sont pas identifiés ?

Si la forêt française est en expansion, elle est très morcelée : 3 millions et demi de Français sont propriétaires de parcelles de moins de 4 ha pour la plupart. Ce morcellement est un frein non seulement à l'accès des parcelles mais aussi à la gestion et à l'exploitation de la forêt.

Face à ce constat, des collaborations ont été entreprises : Régions et Départements ont conventionné avec des Safer ; la Société forestière de la Caisse des Dépôts a conventionné avec 7 Safer des régions touchées par la tempête. Elles mettent en place des dispositifs de restauration et de réaménagement parcellaire sur 7000 ha. Par ailleurs, les Safer sont les partenaires des collectivités ou organismes forestiers (ONF, CRPF...) pour conduire des démarches spécifiques ; cela permet de regrouper des parcelles et constituer des îlots de propriétés aux surfaces plus propices à l'entretien et à l'exploitation. En Gironde par exemple, 10 000 ha ont été restructurés. De nombreuses communes, au vu des résultats, font appel à la Safer Aquitaine Atlantique et réaménagent ainsi leurs territoires forestiers.

#### **En montagne : ingénierie foncière au service de l'intérêt général**

Avec le développement du tourisme, ajouté aux handicaps habituels – pente, risques naturels, mécanisation difficile, etc. – les conflits d'usage du foncier, en montagne, s'ajoutent au morcellement. Comment préserver les espaces agricoles et naturels, garants des équilibres économiques et environnementaux ? Comment trouver des terrains pour développer des zones d'activité, d'habitat sans porter préjudice à l'agriculture, aux paysages, à la nature ?

Les collectivités, les organismes de protection de la nature, les professionnels agricoles font appel de manière conventionnelle à la Safer pour répondre à leurs objectifs de préservation et de développement. Par le biais d'études, d'achats à l'amiable, d'échanges et de réorientations, la Safer leur permet de maintenir les activités pastorales, les patrimoines bâtis typiques, de préserver les espaces naturels et la biodiversité et, enfin, de trouver les emplacements adéquats et sans risque pour accueillir des habitations ou des commerces.

Les nombreuses opérations Safer, présentées à l'occasion de ce Congrès, ont une valeur d'exemple, parce qu'elles se sont déroulées dans ces milieux sensibles et au regard d'objectifs essentiels que sont la préservation des équilibres environnementaux et le développement durable.